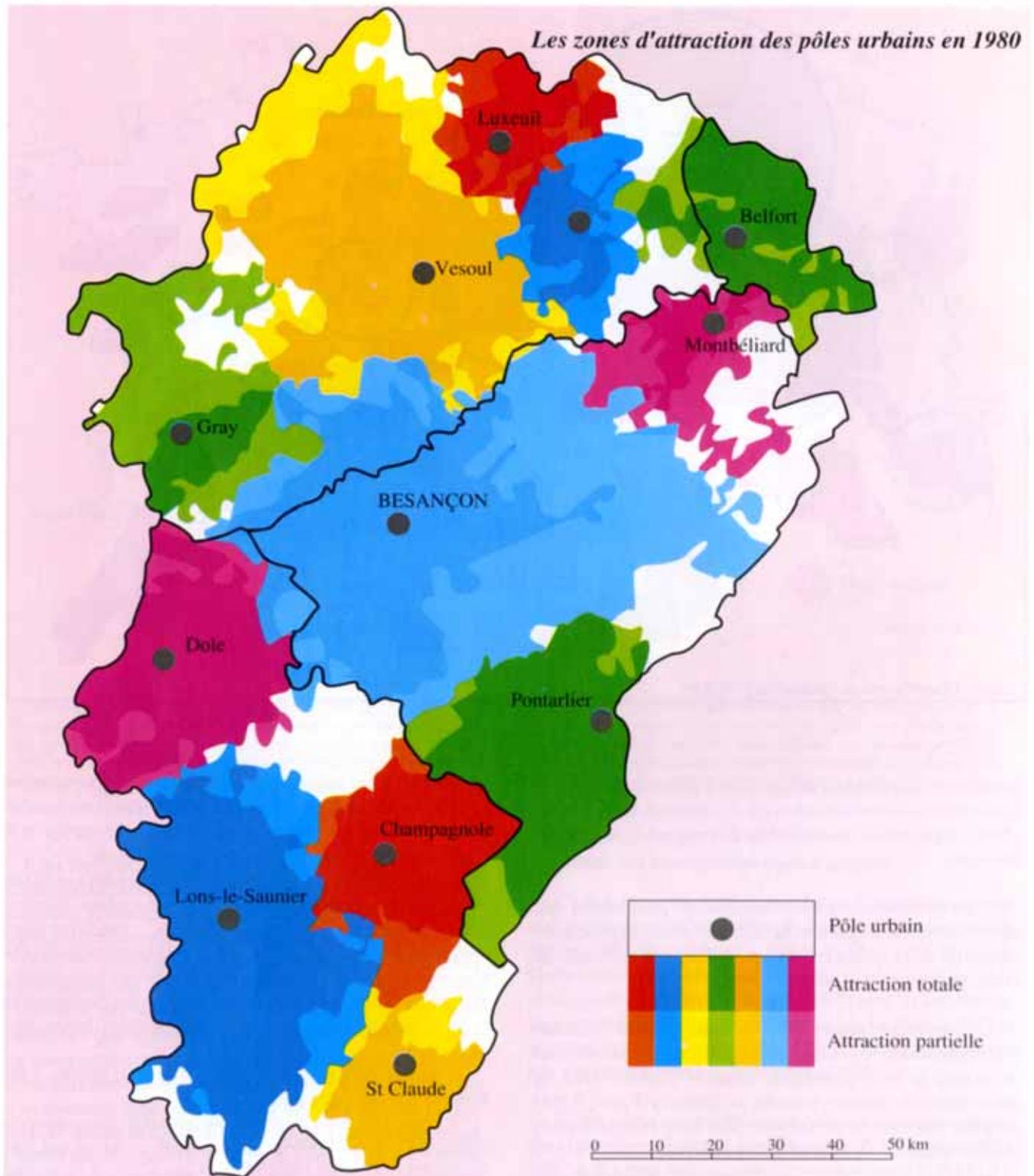
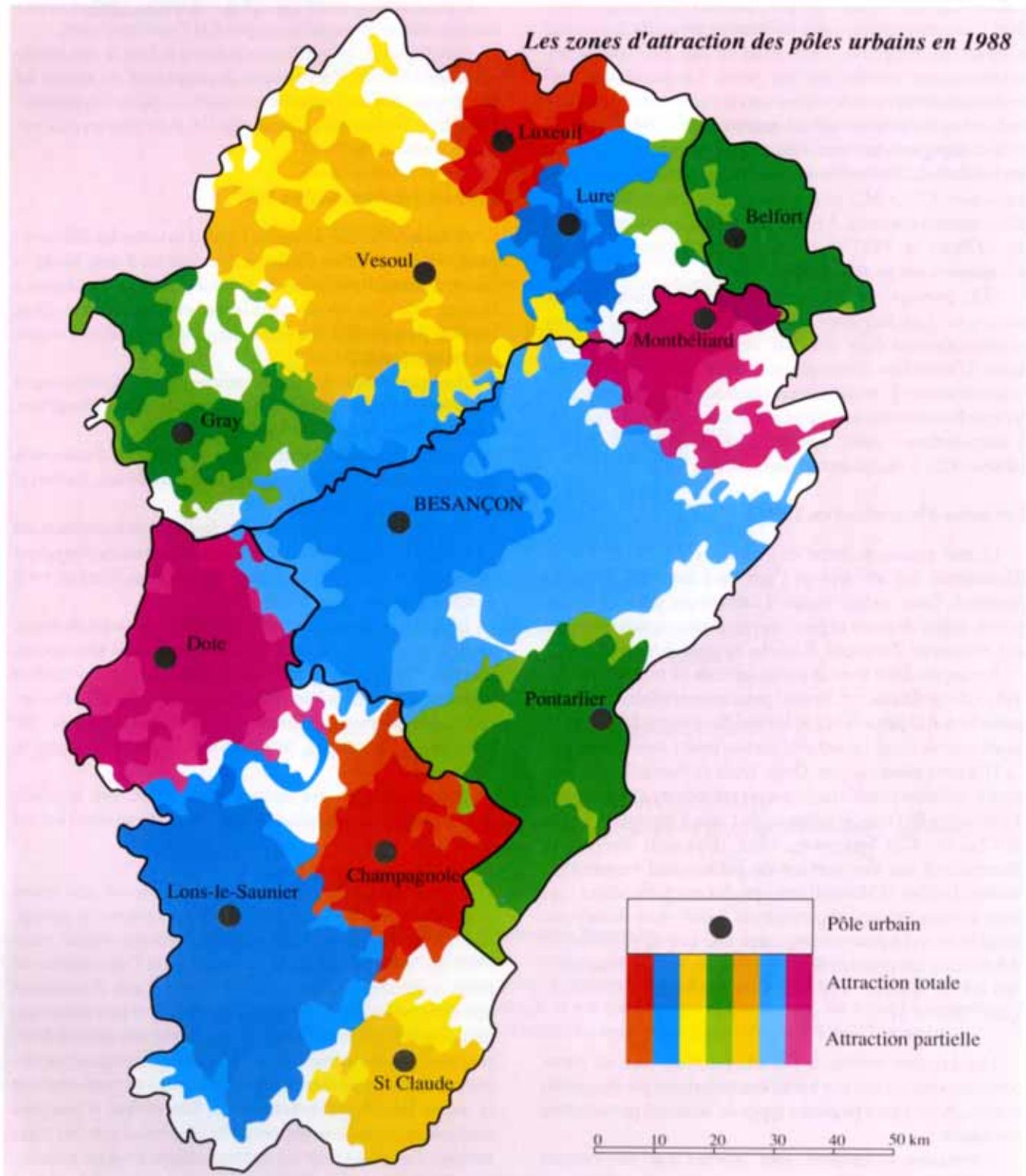


LES POLES URBAINS

Catherine DENETRE*





Le territoire est structuré par plusieurs villes importantes dont 12 centres urbains particulièrement attractifs. Leur zone d'attraction respective correspond en fait aux communes environnantes attirées par les pôles. La population des communes polarisées se tourne vers le centre urbain afin d'y rechercher les services qui lui manquent.

Six équipements ont été choisis (cinéma, super ou hypermarché, hôpital, maternité, laboratoire d'analyses médicales, C.P.A.M.), pour définir l'aire d'attraction des 12 pôles urbains comtois. A l'aide des inventaires communaux de 1979/80 et 1987/88, les zones de chalandise et de polarisation ont pu être établies.

Si le principe est simple, la réalité est cependant plus complexe. Les habitants des communes peuvent choisir certains services dans une ville, certains services dans une autre. L'attraction d'une commune par un centre n'est pas toujours totale. L'attraction est considérée comme partielle lorsque la commune est attirée par 3 ou 4 équipements sur les 6 retenus dans l'étude, elle est considérée comme totale, lorsque 5 ou 6 équipements sont utilisés.

Les zones d'attraction en 1980

La très grande majorité de l'espace comtois est sous la dépendance des services de l'une ou l'autre des 12 villes retenues. Trois larges zones d'attractions polarisent une grande partie de notre région : ces trois zones correspondent aux centres de Besançon, Lons-le-Saunier et Vesoul.

Besançon attire toute la partie centrale de la région tandis que Lons-le-Saunier et Vesoul polarisent respectivement la partie Sud et la partie Nord de la Franche-Comté. L'attraction totale semble assez importante surtout pour Lons-le-Saunier.

D'autres pôles comme Gray, Dole et Pontarlier ont une zone d'attraction moins large que les précédents. On remarque d'ailleurs pour Gray, la faiblesse de l'aire d'attraction totale. St-Claude, Champagnole, Lure, Luxeuil, Belfort et Montbéliard ont une surface de polarisation encore plus réduite. Belfort et Montbéliard sont des cas particuliers : ces deux centres urbains appartiennent à une zone densément peuplée ce qui a pour conséquence une aire de polarisation réduite mais une population attirée très nombreuse (Besançon : 246 000 h, Belfort : 138 500 h, Montbéliard : 107 000 h, Lure : 28 000 h).

Les espaces restées à l'écart, en blanc sur la carte, correspondent en fait aux zones non polarisées par les grands centres. A cet égard plusieurs types de situation peuvent être distingués :

- certaines communes sont attirées par des centres intermédiaires,
- d'autres sont attirées par plusieurs pôles en même temps, en conséquence chaque pôle n'attire que faiblement

Enfin, quelques communes sont attirées par un ou plusieurs centres urbains n'appartenant pas à la Franche-Comté.

Bien souvent, les zones non polarisées sont le résultat de plusieurs facteurs. Par exemple, la population du secteur de Poligny est attirée conjointement par trois pôles importants : Dole, Lons-le-Saunier, Champagnole, et de plus en plus par Poligny elle-même

Les zones d'attraction en 1987

On observe que le partage de l'attraction entre les différents pôles n'a pas fondamentalement évolué en 8 ans. Seule la limite séparant l'attraction de Vesoul et celle de Besançon a changé. Elle s'est décalée vers le Sud et ce, aux dépens de la zone de polarisation bisontine. Les cantons concernés sont Gy, Mamay et Rioz.

Quelques modifications internes apparaissent, notamment une atténuation de l'attraction totale de Besançon, Pontarlier, Luxeuil, Dole et Lons-le-Saunier.

D'autres pôles au contraire voient leur aire d'attraction maximale augmenter. C'est le cas de Montbéliard, Belfort et Gray.

D'autres enfin, se signalent à la fois par une augmentation ici, et par une diminution là. Le résultat est un enchevêtrement de zones attirées partiellement ou totalement. Ainsi en est il de Champagnole et de Vesoul.

En fait, l'évolution est surtout marquée par un phénomène de grignotage de certaines zones d'attractions (Besançon, Luxeuil, Champagnole et Lons-le-Saunier) par des centres mineurs : Clerval, Maiche, Dampierre-sur-Salon, L'Isle-sur-le-Doubs, Morteau, Moirans-en-Montagne, Ornans, St-Laurent-en-Grandvaux, St-Loup-sur-Semouse, Poligny et Le Russey.

Pour la plupart, ces centres secondaires sont localisés dans les secteurs non polarisés que l'on pouvait observer sur la carte de 1980.

Malgré quelques changements à l'intérieur des zones d'attraction, leur dessin n'a guère changé en 8 ans : le partage de l'attraction entre les différents pôles a peu évolué entre 1980 et 1987. En revanche, on remarque l'émergence de petits centres interstitiels qui mordent sur l'aire d'attraction des villes principales. On peut se demander si les critères qui définissaient les centres urbains au début des années 1980 sont toujours les mêmes en 1987. En effet, on remarque une diffusion des équipements dans les centres moyens (surtout le super ou l'hypermarché et le laboratoire d'analyses médicales); ce qui leur permet de rivaliser avec certains pôles urbains. Les pôles majeurs anciens cèdent ainsi du terrain à certains centres relais. Et bien sûr, plus la zone péri-urbaine des pôles en question est dynamique, plus l'équipement des centres relais se renforce. ■